

# SOURI-SAC - Gamme raticides

## SOURICIDE HOMOLOGUÉ À BASE D'AVOINE DÉCORTIQUÉE



- **A base d'avoine décortiquée, imprégné d'un anticoagulant très performant, entraîne rapidement la mort des rongeurs par hémorragie interne.**
- **Les cadavres se dessèchent sans odeur le plus souvent.**
- **Prévient l'infestation par les rongeurs.**
- **Homologation N°2020060 par le ministère de l'agriculture.**

### CARACTERISTIQUES PHYSICO-CHIMIQUES :

- Sachet de 100 grammes : appât sur grains rouges.
- Agent d'appétence renforcé.
- Agent amérisant : benzoate de dénatonium.
- Le support, à base d'avoine décortiquée convient parfaitement pour les souris rats noirs et surmulots.
- Rodenticide : appâts sur grains d'avoine décortiqués et imprégnés d'une solution de 0,005 % de Bromadiolone (50 mg/kg), prêt à l'emploi.
- Son action se traduit par des troubles de la coagulation sanguine (anticoagulant) et l'apparition de syndromes hémorragiques.
- Les rongeurs meurent environ 3 jours après avoir consommé SOURI-SAC.
- L'effet retard de cette molécule permet de contourner la méfiance des rongeurs.
- Les cadavres se dessèchent et sentent rarement.

### SECURITE / ENVIRONNEMENT :

- Xn : Nocif par ingestion.
- Antidote : vitamine K1, agir rapidement.
- Consulter impérativement la fiche de données de sécurité.
- Homologation N° 2020060 du Ministère de l'Agriculture pour

la lutte contre les rats et les souris.  
- Autorisation pour l'emploi dans les jardins.

### MODE D'UTILISATION :

- Disposer un sachet de SOURI-SAC sur les chemins empruntés par les rongeurs et à proximité des terriers. Si le traitement doit se faire dans un lieu fréquenté, utiliser des abris (sections de tuyaux, briques creuses ...) pour éviter que les rongeurs ne soient dérangés lors de leur consommation en SOURI-SAC.
- Vérifier lors de chaque contrôle tous les postes : remplacer les appâts souillés et réappâter si nécessaire.

### EXEMPLES D'APPLICATIONS :

- **Prévention de l'infestation par les rongeurs**, en évitant leur multiplication dans les locaux.
- **Elimination des souris, rats**, dans tous les lieux fréquentés habituellement par les nuisibles : cantines, cuisines, caves, cages d'ascenseurs, ateliers, locaux humides, égouts.
- Emploi autorisé dans les jardins.